

ABONNEMENTS
Belgique 25 francs.
Etranger (port en sus). 28 francs.
L'année parue mise en
carton 50 francs.

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser à M. Ch. CLAESSEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

DIRECTION
Rue Royale Sainte-Marie, 128
Schaerbeek

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 25 —

SOMMAIRE

Notre requête aux Chambres. V. D. — A propos de l'Exposition nationale d'Architecture. ALPHONSE WAUTERS. (Suite, voir 1884, n° 11, col. 116.) — Société Centrale d'Architecture de Belgique : Assemblée générale mensuelle du 6 mars 1885. — Concours De l'Eau d'Andrimont; résultat. V. D. — Concours divers. Édifices religieux. C. N. — Bibliographie. P. S. Archéologie. — Nécrologie. — Correspondance. — Faits divers.

NOTRE REQUÊTE AUX CHAMBRES.

La Société Centrale d'Architecture, en vertu d'une décision prise en assemblée générale, le 23 septembre 1883, vient d'adresser à la Chambre des Représentants et au Sénat, la requête suivante dont l'envoi a dû être différé jusqu'aujourd'hui, parce que d'abord il a fallu un temps relativement considérable pour la soumettre à la signature de nos confrères, et ensuite, parce qu'elle aurait été inopportune au moment des nombreuses et vives discussions qui ont précédé et suivi, au sein de nos assemblées législatives, les événements de juin dernier.

« Bruxelles, le 1^{er} mars 1885.

« A Messieurs les Président et Membres de la Chambre des Représentants,

« A Messieurs les Président et Membres du Sénat,

« MESSIEURS,

« Nous prenons la liberté d'appeler votre bienveillante attention sur la situation créée aux architectes par les articles 1787 à 1799 du code civil.

« Ces articles règlent un peu trop vaguement les responsabilités en matière de travaux et établissent une sorte de solidarité entre l'architecte et l'entrepreneur.

« Si ces professions pouvaient être confondues en l'an XII, il n'en est plus de même aujourd'hui : elles sont tout à fait distinctes et complètement indépendantes l'une de l'autre.

« La révision prochaine du code civil, dont M. le professeur Laurent fait une étude préparatoire, vous procurera bientôt l'occasion d'examiner s'il n'y a pas lieu de modifier cette loi, qui amène chaque jour le trouble dans l'esprit des magistrats appelés à l'appliquer.

« Il nous paraît utile que le nouveau code civil définisse avec soin le mandat de l'architecte et celui de l'entrepreneur, qu'il sépare clairement les responsabilités qui incombent à chacun d'eux et qu'il établisse l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts respectifs du mandataire et de son mandant.

« L'architecte est celui qui, après avoir reçu mandat, est appelé à dresser les plans, devis et cahier des charges, à diriger les travaux, à vérifier les mémoires de main-d'œuvre et de fournitures d'une construction, le tout pour le compte de son mandant.

« Telle est, selon nous, la mission de l'architecte.

« Quelle doit être sa responsabilité ?

« L'architecte est responsable pendant 10 ans de la ruine générale ou partielle des bâtiments, si celle-ci provient de vices naturels du sol ou de la mauvaise ordonnance des plans ; il est responsable de l'emploi judicieux des matériaux, de toute ordonnance de plans contraire aux règles de la bonne construction, aux lois relatives à la propriété immobilière, aux règlements locaux sur la bâtisse.

« Quel est le rôle de l'entrepreneur ? Quel est sa part de responsabilité ?

« L'entrepreneur est un négociant qui, dans une construction, fournit en vertu d'un contrat, les ouvriers et les matériaux ou la main-d'œuvre seulement.

« Il est responsable pendant 10 ans de la ruine totale ou partielle des bâtiments et de tous dommages causés soit par l'inexécution des plans, devis, cahier des charges et des ordres

— 26 —

de l'architecte, soit par l'emploi de matériaux défectueux ou de mauvaise qualité. Il est responsable en outre de toute exécution d'ouvrages contraire aux règles de la bonne construction, aux règlements de police et de voirie, comme aussi de tous accidents causés par la négligence ou l'ignorance de ceux qu'il emploie.

« Afin de prévenir la disparition des documents qui, en cas de contestation ou de procès, sont indispensables aux juges et aux experts, nous voudrions voir ajouter :

« Pour toute construction nouvelle ou toute modification à une construction, un exemplaire des plans, devis, cahier des charges et contrats signés par un architecte diplômé, par son mandant et par l'entrepreneur sera déposé au greffe du tribunal civil.

« La mission de l'architecte et sa responsabilité étant ainsi définies, ne conviendrait-il pas, Messieurs, de réglementer l'exercice de cette profession aujourd'hui complètement libre ?

« Il nous semble indispensable d'exiger de ceux qui veulent exercer la profession d'architecte qu'ils possèdent les connaissances artistiques et scientifiques qui leur sont nécessaires pour accomplir les missions qu'on pourrait leur confier.

« Cette exigence existe depuis longtemps pour le pharmacien, le médecin, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, encourrent de graves responsabilités ; ils pourraient, s'ils étaient incapables, nuire à la santé de leurs clients et même causer leur mort. Elle existe aussi pour l'ingénieur.

« Pourquoi ne pas demander à l'architecte qui, par son ignorance, son incapacité, peut mettre en péril, dans certaines circonstances, des centaines, des milliers d'existences, qu'il fasse preuve des capacités requises pour remplir dignement son mandat.

« Si toutes les professions étaient libres, nous ne croirions pas devoir demander un privilège pour la nôtre, mais si l'on a reconnu l'utilité d'un diplôme pour les avocats, les notaires, les ingénieurs, les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires, les droguistes mêmes, il nous semble logique qu'on apporte les mêmes restrictions à notre profession.

« Aujourd'hui le premier venu peut exercer la profession d'architecte, à la seule condition d'en prendre la patente ; cette licence constitue certainement un danger permanent pour la sécurité publique, nous en avons eu bien des preuves dans ces dernières années.

« Nous nous permettons donc d'appeler votre attention sur l'utilité :

« 1° De reviser les articles du code qui concernent notre profession ;

« 2° D'instituer un diplôme d'architecte, de le rendre obligatoire, et, comme conséquence, de créer une Ecole d'architecture où on puisse l'obtenir.

« Vous trouverez ci-joint, Messieurs, un exposé plus complet des motifs que nous invoquons en faveur de notre requête, que nous vous prions de bien vouloir examiner avec toute votre bienveillance.

« Confiants dans votre haute sagesse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

« POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

Le Secrétaire, Le Président,
« A. DELPY, V. DUMORTIER,
« Rue Juste-Lipse, 30. Boulevard du Hainaut, 139. »

J. Bilmeyer, A. Delrue, E. Dieltiens, H. Hertog, J. Leroy, L. Leroy, E. Thielens, J. Van Riel, L. Van Roy, Z. Van Waeterschoot et J. Vercaemer, d'Anvers.

E. Salembier, de Belœil.
E. Mahieu et E. Surlereaux, de Binche,
J. Vandernoot, de Boitsfort.
A. Cador, C. Dujardin, A. Petit Darquenne et E. Piéard, de Charleroi.
G. Vandebosch, d'Etterbeek.
E. Rion, de Forest.
O. Tirou, de Gosselies.

J. Bodson, A. Buissonnet, P. Castermans, G. Charlier, F. Close, E. Demany, L. Demany, L. Duchêne, L. Gaspard, E. Halkin, A. Hauzeur, E. Lousberg, L. Melotte, L. Monseur, J. Mullejons, J. Petit, G. Pirnay, C. Remont, J. Rémond, E. Remouchamps, G. Serrurier, C. Soubre et L. Van Weert, de Liège.

— 27 —

A. Eul, J. Joos, L. Vandenperre, J. Van Lint et J. Vingerodt, de Louvain.

O. Francotte, à Paris.

E. Serrure, de Saint-Nicolas.

Duvivier et W. Hanssens, de Spa.

J. Deforme, T. Cornet, C. Thirion, M. Thirion et A. Vivroux, de Verviers.

E. Allard, J. Alleweireld, C. Almain de Hase, J. Baes, C. Bayart, J. Benoit, J. Bering, M. Bisschops, C. Bosmans, J. Brunfaut, L. Buyschaert, H. Cassiers, F. Claesen, H. Coenraets, A. Cordyns, C. Debecker, J. Deblais, A. Decraene, B. Decubber, L. Decurte, J. De Haene, J.-B. De Knoop, H. De Kock, G. de Larabrie, L. Delbove, C. Delplace, A. Delpy, A. Deneef, L. Derycker, F. Devestel, J. Devestel, E. Devigne, G. De Vlaminck, J.-B. Devleeshouwer, J. Dewé, A. Dumont, A. Dumont-Hebbelynek, V. Dumortier, F. Duprez, L. Duwaerts, A. Engels, J. Evers, J. Fonteyne, A. Fumière, D. Francken, O. Gilbert, F. Goods, C. Gys, C. Haller, A. Hanssens, V. Horta, J. Hubrecht, V. Jammaer, C. Jansen, H. Jouanne, W. Kühnen, E. Lagasse, T. Lamal, E. La Violette, C. Lebrun, A. Lecloux, F. Leclercq, G. Löw, D. Limbourg, P. Mabbe, R. Marquet fils, G. Marquet, G. Maukels, M. Mertens, P. Monhonal, P. Mosca, J. Motte, V. Muschaert, J. Naert, C. Neute, A. Nézy, E. Parys, J. Peeters, E. Quélin, J. Rampelberg, O. Raquez, J. Rau, J. Rossehaert, A. Roussel, J. Ruttiers, P. Saintenoy, J. Salengros, G. Segers, J. Segers, F. Segers, G. S'Jongers, P. Stevens, A. Struyven, G. Sulsters, L. Suis, E. Tordoir, B. Vandecatsyen, P. Vandenbrugge, A. Vanderelst, E. Vanderhaeghe, A. Vander Heggen, H. Vandeveld, E. Vandevyver, C. Van Humbeek, J. Van Mansfeld, E. Van Meerbeek, F. Van Peteghem, H. Van Roelen, O. Van Rysselberg, H. Van Wassenhove, G. Verhas et B. Vranckx, de Bruxelles.

Cent soixante-quinze architectes se sont fait un devoir de nous encourager, d'appuyer de leur signature la démarche que nous tentons dans l'intérêt de l'art et de la dignité de notre profession.

Beaucoup d'autres auraient volontiers imité cet exemple, mais ils ne partageaient pas complètement nos idées, les uns au sujet de l'obligation du diplôme qu'ils considèrent comme une atteinte regrettable à la liberté, les autres en ce qui concerne l'Ecole spéciale d'architecture, sur l'organisation de laquelle ils n'étaient pas d'accord avec nous, mais dont l'utilité leur paraissait cependant incontestable.

Nous regrettons profondément de voir figurer parmi les abstentions, celle de la Société des architectes anversoises qui seule conteste l'utilité d'une Ecole spéciale d'architecture.

Cette abstention nous a non seulement peinés, elle nous a surpris de la part de nos sympathiques confrères, dont un grand nombre s'étaient, dans diverses entrevues, franchement déclarés partisans de notre requête et l'ont d'ailleurs individuellement appuyée de leur signature.

Voici les termes dans lesquels la Société anversoise a cru devoir motiver sa décision :

« Anvers, 14 juin 1884.

« Messieurs les Président et Membres de la Société Centrale d'Architecture à Bruxelles.

« MESSIEURS,

« En réponse à vos lettres du 9 novembre, du 20 décembre et du 10 février dernier, nous avons l'honneur de vous informer que la Société des Architectes anversoises a examiné et discuté avec la plus grande attention la pétition que la Société Centrale d'Architecture de Belgique va envoyer à la Législature.

« Notre Société reconnaît qu'il y a utilité à modifier les lois qui règlent la construction, la responsabilité de l'architecte et de l'entrepreneur, et sous ce rapport, nous nous associons entièrement aux vœux exprimés par votre pétition.

« Mais nous regrettons vivement de devoir vous dire que la majorité des membres de notre Société ne peut se rallier aux deux autres propositions contenues dans ce document.

« En ce qui concerne le diplôme obligatoire, nous sommes avant tout partisans de la liberté, et pensons que la carrière d'architecte doit demeurer ouverte à tout le monde, d'autant plus que la possession d'un diplôme n'est nullement une preuve certaine de capacité et de mérite.

« N'avons-nous pas vu que des architectes, lauréats aux concours, se laissaient plus tard dépasser, et de bien loin, par d'autres qui n'avaient pu obtenir ce succès ? Dans les professions libérales sont-ce toujours ceux qui ont passé les plus brillants examens qui forment les meilleurs sujets ?

« A l'âge où les élèves architectes se soumettraient à l'examen, sont-ils formés? N'est-ce pas quand l'homme sent le besoin impérieux du travail qu'il se forme le mieux et à cet âge se soumettra-t-il encore à l'examen? »

« Nous pensons aussi que la situation n'est pas, à beaucoup près, aussi déplorable que pourrait le faire croire votre brochure et que les architectes capables et entièrement dignes de ce titre se rencontrent encore en assez grand nombre. »

« Nous sommes donc d'avis que l'institution du diplôme obligatoire n'est nullement nécessaire et ne serait un bienfait ni pour l'art ni pour les artistes. Nous nous demandons de plus si l'examen à imposer aux candidats architectes pourrait comprendre autre chose que la partie technique, en d'autres termes, s'il ne devrait pas se borner à la théorie et à la pratique de la construction et abandonner entièrement la partie artistique. »

« Quant au troisième point, nous ne contestons pas l'utilité des Ecoles artistiques. Nous reconnaissons que ces écoles doivent perfectionner et compléter leur enseignement, et nous applaudissons à tout ce qui se fait pour notre célèbre école anversoise, certains que le gouvernement ne s'arrêtera pas dans cette voie et étendra aux autres écoles du pays ses soins constants et éclairés par l'expérience. »

« En ce qui concerne le nouveau programme de notre école, nous le connaissons par les rapports des commissions qui ont été publiés en résumé par les journaux de cette ville et par la communication qui nous en a été faite par un ami, mais nous ne possédons pas le texte officiel. Notre Société a fait des démarches près des autorités aux fins d'obtenir un exemplaire que nous vous communiquerons dès que nous l'aurons obtenu (1). »

« Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Secrétaire,
EUG. GEEFS. »

Le Président,
E. LECLEF. »

Nous croyons avoir déjà rencontré les différents arguments qu'on nous oppose, qui peuvent paraître très justes à première vue, mais qui ne résistent pas à un examen approfondi de la question; nous y avons répondu dans le rapport annexé à notre requête et notamment encore dans les colonnes de l'*Emulation* (8^e année, col. 55 à 59 et 9^e année, col. 79 à 82), auxquelles les rédacteurs de cette lettre nous paraissent avoir fait peu d'attention; nous ne croyons donc pas utile d'y revenir encore une fois ici. Si nos excellents confrères veulent consentir à engager avec nous une discussion sérieuse sur ce sujet, nous mettons avec empressement nos colonnes à leur disposition.

V. D.

A propos de l'Exposition nationale d'Architecture

(Suite.) — Voir 1884, N^o 14, col. 416.)

IV

Il est, aux portes de Bruxelles, un canton peu visité et qui ne mérite cependant pas l'oubli dans lequel on le laisse. Je veux parler des campagnes qui s'étendent à l'ouest du faubourg de Flandre, dans la direction d'Alost. Au milieu d'elles prennent leur source beaucoup d'affluents de la Senne et de la Dendre. Le sol s'y élève graduellement pour redescendre ensuite, présentant, en une foule d'endroits, des ondulations assez sensibles, des sites d'où la vue s'étend au loin. La fertilité y est très grande; aussi les cultures y sont-elles variées, les plantations vigoureuses. La nature ne s'y montre pas sous un aspect très pittoresque, mais y apparaît comme une mère féconde et, à certaines époques de l'année, sous l'influence d'un beau soleil, y revêt un charme inexprimable.

Désertées par le bruit, par l'activité industrielle, ces localités peu fréquentées évoquent cependant d'illustres souvenirs: à Grand-Bigard vit la mémoire des seigneurs et du monastère de filles nobles de ce nom; à Cappelle-Saint-Ulric repose l'historien Charles de l'Espinoy, dont j'ai retrouvé la pierre tombale il y a près de quarante ans, lorsque je préparais mes *Environs de Bruxelles*; à Ternath existe encore Cruyckenbourg, le château des T'Serclaes et des belliqueux de Fourneau, le manoir où a vécu Everard T'Serclaes, ce zélé défenseur des droits de la ville de Bruxelles; Assche montre toujours ses vestes ou remparts, débris d'un camp romain, et Cobbeghem sa vieille tour féodale dite *Den Toren*, monument curieux de l'architecture du XIII^e siècle.

L'historien de l'art qui étudierait le passé de ces communes y rencontrerait plus d'un fait de nature à l'intéresser. C'est à Dilbeek qu'un biographe (je ne sais toutefois sur quelle autorité) place le lieu de naissance de l'architecte Gilles Joes (2); c'est à Bodeghem-Saint-Martin que son ami De Mol dit Cooman avait une grande partie de son patrimoine, et à Assche qu'il fonda des services religieux; c'est encore à Bodeghem ou, comme on le disait parfois, à Beughem, que se rattache l'origine d'un grand artiste, l'architecte de la Maison du Roi et de

(1) Depuis que cette lettre nous est parvenue, c'est-à-dire depuis 9 mois, nous attendons ce programme, et malgré nos vives instances auprès des autorités, nous n'avons pu l'obtenir. Nous voudrions cependant bien savoir où en est la réorganisation de l'Académie d'Anvers autour de laquelle on a fait tant de bruit et dont nous n'entendons plus parler.

(2) Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. IV, p. 31.

l'église de Brou, Louis Van Bodeghem, l'ancêtre des vicomtes de Beughem d'aujourd'hui.

A l'époque de la jeunesse de Van Bodeghem le style gothique commençait à se mélanger avec des formes nouvelles, accusant une tendance marquée de retour à une certaine régularité, très ornementée d'ailleurs. Au lieu de niches gothiques, avec leurs bases et leurs dais, on voit apparaître des panneaux, des tourillons rectangulaires et massifs, des culs-de-lampe et des cordons surchargés de rinceaux. Remarquez, par exemple, le mur méridional de la cour du Musée (jadis Hôtel de Nassau), la colonnade qui y subsiste encore, et qui a été restaurée il y a peu d'années, n'a plus rien d'ogival. Les arcades de la galerie ouverte, au rez-de-chaussée, sont en cintre surbaissé; les contreforts séparant ses travées sont de simples colonnettes, présentant un renflement, non à leur base, mais à leur sommet; les moulures affectent le caractère que j'ai signalé plus haut.

L'ogive ne tardera pas à être détrônée. Elle se montrera encore, mélangée au plein-cintre, dans les monuments; elle constituera encore la grande ligne génératrice dans certains édifices, surtout dans des édifices du XVI^e siècle, même du XVII^e, comme la chapelle de Notre-Dame à Sainte-Gudule, bâtie en 1655, et l'église de Zellick, qui date de 1659 (1). Mais elle se dépouille de plus en plus des détails d'ornementation au milieu desquels elle se dessinait avec grâce. Avant de l'abandonner tout à fait pour le plein-cintre ou pour les formes quadrilatérales, la Renaissance introduira un nouveau genre décoratif, dans lequel on ne pourra méconnaître l'influence exercée sur nos artistes par la vue des monuments de l'Italie et de l'Espagne.

Comment, quand et par qui s'opéra cette invasion de principes nouveaux, il est impossible de le préciser; on peut cependant constater qu'en allant visiter le Midi de l'Europe, nos constructeurs, de même que nos artistes, ne purent se défendre d'une vive admiration pour les édifices élevés, soit dans l'antiquité, soit dans la dernière période du moyen âge. Lorsqu'ils restèrent fidèles au style ogival, ils le surchargèrent parfois d'une telle abondance d'ornements qu'elle devient fatigante. Au milieu de moulures prodiguées à l'excès, l'œil cherche en vain une surface plane, dont l'aspect tranquille fasse valoir la richesse de ce qui l'environne. Telle est l'impression produite par un dessin de la triple tour dont on veut orner Saint-Pierre de Louvain, dessin exécuté par Josse Metzys, de Louvain, vers 1507, et qui était exposé au palais des Beaux-Arts sous le numéro 124.

Mais des considérations de ce genre nous entraîneraient à l'infini; revenons à nos architectes et à leur biographie. L'histoire de la construction de la partie ancienne du Musée rappelle un incident dramatique. En 1483, lorsque Maximilien d'Autriche se fit reconnaître le tuteur de ses enfants, il rencontra une vive opposition en Flandre et en Brabant. Pour briser la résistance dans cette dernière province, il recourut à un acte de violence excessif. Pendant que les membres des Etats du duché étaient réunis à Malines, il fit arrêter une partie des députés de Bruxelles et de Louvain, en envoya plusieurs à l'échafaud, entre autres un échevin bruxellois, le chevalier Nicolas de Heetvelde, seigneur de Corbais, et en tint d'autres en prison. Parmi ceux-ci se trouvait Georges T'Serclaes, secrétaire de la ville de Bruxelles, qui fut alors forcé de résigner ses fonctions. Ce T'Serclaes était fort instruit et c'était lui qui dirigeait, pour le comte de Nassau Englebert, la reconstruction de son hôtel à Bruxelles, dont Dürer a écrit que c'était probablement le plus bel édifice de ce genre que l'on pût trouver dans les pays germaniques. Le comte s'intéressa à T'Serclaes et le sauva de la mort (2). Le prisonnier fut seulement obligé de résigner son emploi et resta simplement procureur au conseil de Brabant jusqu'à sa mort, arrivée le 12 juillet 1504.

La tribune de l'ancien hôtel de Ravenstein, rue Tserarken, est encore entièrement gothique. Elle doit être plus ancienne que le Musée ou Hôtel de Nassau, qui offrait un curieux mélange de vastes corps de logis et de tours et tourelles de grandeur différente. On y travailla surtout en 1484 et pendant les années suivantes, époque où la ville de Bruxelles donna d'abord 7,000, puis encore 4,000 florins du Rhin au comte de Nassau, à qui elle avait de grandes obligations. Toutefois l'édifice avança lentement et l'on y travaillait encore en 1503. C'était alors à trois artistes de renom que l'on en avait confié la construction: Henri Van Pede, Louis Van Bodeghem et Laurent Kelderman. Ils se trouvaient dans une auberge ou taverne du Marché, à Bruxelles, la *Bourse*, lorsqu'un sergent de l'ammunition ou officier de police y arrêta un particulier, accusé d'avoir tiré son couteau, et lui prit son épée. Van Pede et ses amis se jetèrent sur le sergent, lui arrachèrent l'arme et le blessèrent. Cet acte de rébellion eût pu avoir pour les coupables des conséquences fâcheuses, si le comte de Nassau ne s'était interposé en faveur de ses « ouvriers »; grâce à lui, ils se tirèrent d'affaire en payant une amende de 60 couronnes d'or.

Ces trois noms, Kelderman, Van Bodeghem et Van Pede, occupent une place importante dans les fastes de l'architecture belge. Le premier a été illustré pendant plus d'un siècle et demi par des hommes distingués, architectes, maçons et

(1) *Histoire des environs de Bruxelles*, T. I^{er}, p. 377.

(2) T'Serclaes fut condamné au banissement; mais ensuite, par un octroi en date du 18 septembre 1484, il fut autorisé à poursuivre devant le Conseil de Brabant la révision de sa condamnation. Maître Georges T'Serclaes avait été reçu bourgeois de Bruxelles en l'année 1477-1478.

sculpteurs. A la fin du XIV^e siècle Jean Kelderman, surnommé Van Mansdale, décora l'église Saint-Rombaud d'un superbe mausolée, consacré à la mémoire de Franc Van Haelen, seigneur de Lillo, et qui a, par malheur, disparu au siècle dernier. Kelderman y travailla de 1391 à 1398. Quarante ans plus tard, un Jean Kelderman devient architecte de la ville de Louvain et travaille aussi à Lierre et à Malines. Enfin, vers l'an 1500, on rencontre à la fois plusieurs Kelderman dits Van Mansdale: André, Antoine le père, Antoine le fils, Mathieu le père, Mathieu le fils, Laurent, Rombaud.

André excella dans l'art de construire des jubés; ce fut lui qui fit celui de l'église de Berg-op-Zoom, en 1471, et celui de l'église Sainte-Catherine, de Malines, en 1473. Son fils Antoine, surnommé Van Heyst, l'aïda dans ces deux travaux et avait déjà acquis de la réputation lorsqu'il fut appelé à remplir les fonctions de maître des maçonneries ou architecte en Brabant, le 24 juillet 1489 (1). Il avait pour traitement annuel 20 livres de gros. Aidé par son fils du même nom, Antoine Kelderman a dessiné les plans des baillies, c'est-à-dire de l'enceinte de la place à l'entrée du palais de Bruxelles (actuellement la place Royale), enceinte dont on posa la première pierre le 24 mai 1513, construite en pierre bleue et fermée d'une balustrade, avec piliers ornés en partie de statues. Il s'occupa ensuite de la Maison du Roi, que l'on avait décidé de reconstruire complètement, mais il ne put se consacrer longtemps à ce travail. Il était occupé à exécuter le patron (ou dessin) du modèle en bois d'après lequel on devait élever les maçonneries de l'édifice lorsqu'il mourut vers 1514. Ce fut sa veuve qui reçut en paiement les 55 livres 10 sous que la Chambre des comptes reconnut lui être dus à cette occasion.

Sans entrer dans le détail des constructions auxquelles Antoine Kelderman consacra ses soins, citons une anecdote d'après laquelle on pourra juger de la renommée qu'il s'était acquise. En 1513, on avait commencé à rebâtir l'église du prieuré de Rouge-Clôître, dans la forêt de Soigne; mais, en creusant le sol pour établir les fondements, on rencontra un terrain extrêmement marécageux et dont il sortit des eaux en quantité lorsqu'on y creusa un fossé. Le prieur, écoutant les conseils de son confrère, Jacques De Dyntere, de Groenendaal, eut recours à un moyen héroïque. Lequel? demandera le lecteur. Ce moyen suprême, que l'on croirait d'invention moderne, consista dans la formation d'une commission, où on appela les hommes que l'on regardait alors comme les plus capables d'éclaircir la question: messire Thierry de Heetvelde, maître des bois du Brabant; Jean Van den Nieuwenhove, receveur général du duché; maître Philippe Sauvage, secrétaire de la Chambre des comptes; maître Antoine Kelderman; maître Guillaume (probablement De Visscher, car il y a ici une lacune); Louis Van Bodeghem, le célèbre « maçon » de Bruxelles; Jean de Rielare, Giselbert..., le poissonnier Jean Meert et le maître maçon de la communauté, Gilles De Beckere. On le voit, il y avait dans cette liste des spécialistes de tout genre et dont le concours devait évidemment jeter de grandes lumières sur la question en litige.

Hélas! on vit bientôt arriver ce qui se présente souvent. Il fallut se borner à réclamer et à suivre l'avis d'un seul homme, l'homme compétent. On envoya un message à Malines, à l'architecte de l'archiduc (Antoine Kelderman), pour l'inviter à ne pas manquer à la réunion projetée. On lui promit une récompense, on prépara un somptueux banquet. Par malheur, le principal invité manqua à l'appel, et on reçut une lettre par laquelle l'architecte s'excusait en alléguant ses nombreuses occupations. Il arriva enfin pendant la semaine sainte Pâques de 1514. Le chroniqueur Ofhuys (2), auquel j'emprunte ces détails, le dépeint comme un homme très obèse, obèse comme l'était, ajoute-t-il dans son langage pédantesque, Agag l'Amalécité. Conduit sur place et après avoir examiné le terrain et le plan de l'église, l'architecte donna les indications nécessaires et enjoignit d'établir les fondements sur un pilotage enfoncé à 19 pieds de profondeur, au-dessus duquel serait établi un grillage de bois formé de gîtes de quatre pouces de diamètre. Ajoutons, comme trait de mœurs, que l'architecte se montra très désintéressé; il refusa de recevoir un salaire avant que l'ouvrage fût plus avancé.

Le second Antoine Kelderman périt dans une misérable querelle de cabaret. Le lundi après-midi, 24 mai 1540, il était assis devant la maison dite de *Scheeren* (les Ciseaux), à Bruxelles, rue de Laeken, en face du Béguinage, et y jouait aux cartes avec Louis Van Ophem. Une contestation s'éleva entre eux. En vain des personnages notables, entre autres Josse Stevens, s'interposèrent, leur contestation ne s'apaisa un instant que pour se ramener presque aussitôt. Kelderman et Van Ophem échangèrent quelques reproches et, au moment où celui-ci allait partir, Kelderman lui porta deux coups de couteau qui auraient pu être mortels. En se défendant, Van Ophem fit à Kelderman une blessure dont il mourut deux jours après. Le meurtrier fut poursuivi en justice et banni du Brabant à perpétuité, le 16 juillet 1540; mais, plus tard, il obtint son pardon, moyennant le paiement de 20 florins carolus.

Il nous faudrait des pages entières pour énumérer les travaux des Kelderman. Laurent, qui exerçait la profession de sculpteur, travailla, en l'an 1500, à la réparation de la tour de

(1) Une nouvelle commission en cette qualité lui fut délivrée le 24 février 1508-1509.

(2) *Chronique manuscrite du prieuré de Rouge-Clôître*.

l'hôtel de ville de Bruxelles (1). Son parent Mathieu (2) concourut, de 1487 à 1498, à la continuation de l'église Notre-Dame, d'Anvers, avec Herman De Wagemaker, et exécuta, avec un autre Belge, Jean de Bourgogne, le jubé de l'église Saint-Jean, de Bourbourg, qui fut achevé en 1491 et démolit en 1784. A la fin de sa vie, il habita Berg-op-Zoom, avec son fils Mathieu, qui le quitta pour diriger, de 1503 à 1527, les travaux de la collégiale de Louvain, devint architecte de cette ville en 1504, se chargea, en 1517, de continuer la tour de l'église d'Anderlecht, et mourut, paraît-il, une dizaine d'années plus tard.

Quant à Rombaud Kelderman, deux œuvres attestent la fertilité de son imagination. L'une est l'hôtel de ville de Gand, dont il exécuta les plans avec Dominique De Wagemaker, architecte de la ville d'Anvers. On est occupé à restaurer ce beau monument de style flamboyant; mais, pour en apprécier l'élévation, il faut étudier les admirables dessins que l'administration communale a conservés et qui figuraient à l'exposition nationale. Malines montre encore, à proximité de sa Grand'Place, les constructions destinées au palais du Grand Conseil et qui, n'ayant pas été continuées, apparaissent, au milieu de constructions vulgaires, comme des merveilles de délicatesse. Disons encore que ce fut Rombaud, devenu architecte de Charles-Quint après avoir longtemps servi en la même qualité la ville de Malines, qui commença pour ce prince, en 1525, la chapelle du palais de Bruxelles, regardée comme un chef-d'œuvre en son genre et qui a été démolie il y a un peu plus de cent ans. On n'en connaissait en aucune façon la disposition intérieure; l'exposition exhibait des dessins de l'architecte allemand Bauscheidt, provenant des collections de l'hôtel de ville de Bruxelles, datant de 1718 et fournissant à ce sujet tous les détails que l'on pourrait désirer.

(A continuer.)

ALPHONSE WAUTERS.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Assemblée générale mensuelle du 6 mars 1885.

PRÉSIDENCE DE M. V. DUMORTIER.

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 février est approuvé.

M. le Président communique à l'assemblée une volumineuse correspondance, notamment: une lettre de M. Tordeur, membre correspondant à Gosselies; de M. Bucknall, membre correspondant à Swansea (Angleterre); de M. Knepper Gloesener, membre correspondant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), ces deux dernières relatives à divers concours publics organisés en Angleterre et en Allemagne; de M. Marical, architecte à Rouen, qui nous envoie une photographie de l'église Saint-Servais restaurée sous sa direction; de la Société des architectes du Nord de la France nous remerciant du compte rendu de notre excursion à Lille en janvier dernier publié dans la 1^{re} livraison de l'*Emulation*; de M. Monseur, membre correspondant à Liège, accompagnant l'envoi d'une brochure protestant contre la décision prise par l'administration des hospices de Liège, à la suite du concours ouvert par lui pour le nouvel hospice à construire dans cette ville, etc. Il lit ensuite une lettre de M. Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement à Paris, qui nous promet sa collaboration à notre Musée de dessins d'architecture.

Il annonce à l'assemblée que, conformément à sa décision prise dans sa dernière séance, le Comité a demandé la mise au concours public:

- Du monument Ortmans-Hauzeur à Verviers;
- De maisons ouvrières que le bureau de bienfaisance de Mons se propose de construire prochainement;
- Du monument Louis Hymans, pour lequel le Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles a organisé un concours limité exclusivement à ses membres;

- Des Palais de Justice de Louvain et de Nivelles;
- De la maison communale d'Yseghem (Flandre occidentale);
- Du monument Vandenepeereboom à Ypres;
- Du nouveau Tir National à Bruxelles.

Jusqu'aujourd'hui deux réponses sont parvenues au Comité: l'administration du bureau de bienfaisance de Mons regrette de ne pouvoir faire droit à notre demande; les plans des maisons ouvrières sont déjà en partie dressés (3).

Le Cercle Artistique et Littéraire refuse de rendre public le concours Louis Hymans (voir *Emulation*, 2^e livr. col. 19).

Le Président adresse au nom de l'assemblée des remerciements à M. Coenraets pour le don d'une très belle photographie de l'hôtel de ville de Dixmude.

M. Neute donne lecture du rapport de la Commission des concours et des expositions spéciales et périodiques d'architecture. Ce rapport, très bien écrit, très étendu et néanmoins fort intéressant, conclut à l'organisation régulière d'expositions et de concours triennaux d'architecture, avec l'appui du gou-

(1) Laurent Kelderman, tailleur de pierres, avait acquis le droit de bourgeoisie à Bruxelles en 1487-1488.

(2) Ce Mathieu Van Mansdale dit Kelderman paraît avoir été, comme plusieurs de ses parents, très attaché au parti qui soutenait, en Belgique, la politique de Maximilien d'Autriche, lors de la guerre civile qui dévasta le Brabant; on lui abandonna, le 2 novembre 1488, les biens appartenant à Giselbert De Wilde, habitant de Bruxelles, et ceux de Jean De Rons, habitant de Louvain.

(3) Par un conducteur des travaux des ponts-et-chaussées et un ancien géomètre actuellement receveur du bureau de bienfaisance, nous assure-t-on; nous nous occuperons prochainement de cette affaire.

(Note de la Rédaction.)

vernement et de la ville de Bruxelles; il est écouté avec la plus grande attention par tous les membres et salué par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

L'heure étant avancée l'assemblée décide de remettre à quinzaine la discussion du règlement des concours et des expositions périodiques qui fait suite à ce rapport.

Elle prend successivement, après discussion, les décisions suivantes:

1^o Sur la proposition d'ouvrir un concours annuel en 1885, (cette question avait été réservée lors de la discussion et de l'adoption du budget, le 9 janvier dernier), il est décidé qu'en présence du peu de temps qui nous sépare de l'exposition et du concours à organiser en 1886, la Société n'ouvrira pas de concours cette année.

2^o Sur la proposition d'admettre les architectes à nos excursions et notamment à l'excursion aux bords du Rhin, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité moins deux voix: « Les architectes étrangers, membres des sociétés correspondantes, peuvent prendre part aux excursions de cette année (1885) au même titre que les membres correspondants de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. Il ne sera pas dérogé à l'article 51 du règlement. »

L'assemblée charge une commission de 5 membres: de rédiger un agenda des architectes belges, contenant le plus grand nombre possible de renseignements utiles aux architectes: les règlements de bâtiments des grandes villes, les circulaires ministérielles pour les constructions communales, un cahier des charges très simple pour les constructions ordinaires, un bordereau de prix aussi complet que possible, des renseignements sur l'origine, les qualités de durée et de résistance et les prix de nombreux matériaux, etc., etc.

Après des félicitations adressées à M. Neute pour son remarquable rapport, et des remerciements au Président pour ses fructueuses démarches en vue d'obtenir que le concours De l'Eau d'Andrimont soit un concours public, la séance est levée à 11 1/2 heures.

CONCOURS

Concours De l'Eau d'Andrimont. — Résultat.

Quinze projets ont été envoyés à ce concours public. Ils ont été exposés du 21 mars au 4 avril inclusivement dans le futur cabinet de M. l'échevin de l'Instruction publique, au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Bruxelles.

Le jugement a eu lieu le 26 mars.

Dans un rapport motivé que nous publions ci-après, le jury a désigné pour être exécuté, le projet de M. ACKER, qui portait comme devise un *X dans un cercle* et a accordé des mentions honorables aux projets *Ad honores*, *Y dans un cercle* et *Veritas*; l'auteur de ce dernier projet est M. F. DEVESTEL, architecte à Bruxelles.

Le programme de ce concours public, à la rédaction duquel la Société Centrale d'Architecture a collaboré, indiquait qu'aucune prime ne serait accordée aux concurrents; l'auteur du projet préféré devait même en diriger gratuitement l'exécution.

Ce concours gratuit a soulevé quelques critiques parmi nos confrères, dont quelques-uns prétendent que nous avons ainsi posé un précédent fâcheux!

Nous leur donnons volontiers quelques explications:

Au mois de janvier dernier nous avons adressé au Comité formé pour l'érection du monument De l'Eau d'Andrimont notre règlement type des concours publics, en le priant de vouloir bien examiner s'il n'y avait pas lieu de l'appliquer et d'ouvrir un concours public.

Le Comité nous répondit que quatre architectes ayant offert de dresser gratuitement les plans de ce monument et étant donné son peu d'importance, il ne croyait pas devoir en faire l'objet d'un concours public; il nous pria néanmoins de désigner quatre d'entre nous qui participeraient avec les premiers à un concours restreint pour lequel d'ailleurs les ressources du Comité ne lui permettaient pas d'offrir des primes.

Cette situation, qui n'était pas notre fait et qui imposait la gratuité du concours, n'était pas de nature à nous faire reculer.

Nous ne crûmes pas cependant accepter le privilège qui nous était offert; fidèles à notre programme, faire triompher en toutes circonstances le principe du concours public, nous insistâmes pour que le concours fût ouvert à tous nos confrères.

Le Comité De l'Eau d'Andrimont reconnut les sentiments d'équité qui dictaient nos démarches et résolut de rendre public le concours.

Ce n'est donc pas la Société Centrale d'Architecture qui a proposé un concours gratuit, sans primes ni honoraires, mais certainement nos quatre confrères dont quelques-uns sont les premiers à nous en faire un grief.

Nous n'avons cherché, en acceptant les conditions de gratuité qui, encore une fois, s'imposaient par le fait de leur offre gracieuse, qu'à faire triompher le seul système équitable, le concours public, que nous voudrions voir appliquer pour tout édifice, pour toute construction, quelque minime que soit son importance.

En agissant ainsi nous n'entendons nullement poser le premier jalon d'une série de concours gratuits. On doit considérer les envois au concours De l'Eau d'Andrimont, comme une souscription, sous une forme artistique, à une œuvre destinée à perpétuer le souvenir d'un éminent concitoyen.

Il est évident que dans toute autre circonstance le concours

gratuit n'aurait aucune chance de succès. — On ne doit pas oublier que l'étude d'une œuvre d'architecture exige autant que n'importe quel tableau ou quelle œuvre de sculpture, non seulement du talent, mais aussi un temps considérable et que « *Time is money* ». V. D.

Rapport du jury.

Le jury appelé à juger les projets envoyés au concours pour un monument à M. De l'Eau d'Andrimont, s'est réuni le 28 mars 1885, à 9 heures du matin, dans le local d'exposition des projets, à l'hôtel de ville de Bruxelles.

Etaient présents:

- MM. E. REISSE, Président du Comité constitué pour l'érection du monument; *Président*.
- F. LAUREYS et E. HEINDRICKX, architectes, désignés par le Comité.
- J. BENOIT et DEVIGNE, architectes, nommés par les concurrents. (Art. 6 du Programme.)
- V. DUMORTIER, Président de la Société Centrale d'Architecture, délégué de cette Société; *Rapporteur*.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Reisse. M. Dumortier est chargé des fonctions de rapporteur.

Quinze projets ont été envoyés au concours.

Après les avoir passés en revue le jury élimine, soit parce qu'ils ne sont pas exécutables pour la somme de quatre mille francs, fixée par le programme, soit qu'ils ne présentent pas des qualités artistiques suffisantes, les projets portant les devises suivantes:

- Memento vivere.*
- Rien sans travail.*
- X.*
- Un serpent qui se mord la queue.*
- Patriotisme.*
- Espérance.*
- Souvenir.*

Le jury écarte ensuite unanimement les projets:

- L'éternité n'est point à l'homme;*
- L. et W;*
- Deux triangles entrelacés;*
- Etoile en couleur,*

qui présentent incontestablement moins de mérite que les quatre projets restants, au sujet desquels il y a eu d'abord divergence d'opinion entre les membres; tout en étant unanimes pour reconnaître de très sérieuses qualités au projet *Veritas* dont la forme générale fait songer au monument des Secundini à Igel, et dont les profils ne leur paraissent pas suffisamment étudiés, ainsi qu'au projet *Y dans un cercle*, dont la base aurait pu être plus simple et dont les moulures leur semblent trop fines, trop délicates pour une œuvre en pierre et surtout en pierre bleue. Les uns estiment que le projet *Ad honores* est celui qui présente le plus de qualités architecturales et qu'il présente dans son ensemble un aspect de véritable grandeur; les autres critiquent la donnée quelque peu banale de ce projet, ils préfèrent le projet *X dans un cercle*, à cause de sa silhouette heureuse, de la distinction indiscutable de ses détails, peut-être un peu trop fins, et parce qu'il répond mieux, d'après eux, aux exigences du programme.

Après une assez longue discussion, considérant que le projet *Ad honores* est simplement un tombeau, qu'il n'a pas assez le caractère d'un monument destiné à perpétuer le souvenir d'une personne déterminée, tandis que le projet *X dans un cercle* est bien le monument De l'Eau d'Andrimont, ainsi que le demande le programme, le jury à l'unanimité de ses membres désigne ce dernier pour être exécuté.

Considérant que les prix portés au devis sont peu élevés, il émet le vœu que dans son étude définitive l'auteur supprime la plupart des sculptures de la partie inférieure, afin de pouvoir consacrer à celle de la partie supérieure une somme suffisante pour que l'exécution puisse en être confiée à un véritable artiste qui seul y apportera tout le soin et le fini désirable.

L'ouverture de l'enveloppe qui accompagnait le projet *X dans un cercle*, fait connaître qu'il a pour auteur M. ERNEST ACKER, architecte à Bruxelles.

Le jury décide enfin qu'étant donné les mérites réels des projets *Ad honores*, *Y dans un cercle* et *Veritas*, il y a lieu de leur décerner une mention honorable.

Bruxelles, le 31 mars 1885.

MM. E. REISSE, F. LAUREYS, E. DEVIGNE, E. HEINDRICKX, J. BENOIT, V. DUMORTIER.

Concours divers.

Conformément à la décision prise dans une de ses dernières assemblées générales, la Société centrale d'Architecture a demandé de mettre au concours public, les nouveaux hôpitaux que les administrations communales de Cureghem-Anderlecht et de Saint-Josse-ten-Node se proposent de construire, l'hôtel communal de Molenbeek-Saint-Jean dont il a été parlé dans une des dernières séances du Collège de cette commune, et la nouvelle église protestante qu'il est question d'ériger rue de la Régence, à Bruxelles.

Nous apprenons que ni la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers, ni la Société des Architectes anversois n'ont cru devoir ouvrir un concours d'architecture à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers.

Nous le regrettons profondément, nous espérons que la Société des Architectes d'Anvers notamment continuerait à organiser annuellement, comme elle le fait depuis trois ans déjà, des concours d'architecture sur des programmes simples et pratiques qui sont si utiles aux études des jeunes architectes.

Nous avons reçu de M. le consul général de Belgique à Cologne, le programme d'un concours pour un modèle type de baraque d'ambulance mobile, ouvert par le Comité International de la Croix-Rouge. Le prix consiste en une somme de cinq mille francs et une médaille d'or offertes par S. M. l'Impératrice d'Allemagne.

Les projets, plans ou modèles (grandeur nature ou réduits au 1/5^e) devront être adressés au Comité de la Croix-Rouge à Anvers, avant le 1^{er} septembre 1883.

Les concurrents devront annoncer l'envoi de leurs travaux, avant le 15 juillet, au commissariat du Gouvernement belge pour l'Exposition d'Anvers, 10A, rue de la Loi, à Bruxelles.

Pour obtenir le programme et pour toutes informations, s'adresser au Comité International de la Croix-Rouge à Genève.

Un concours à une épreuve est ouvert par le Comité de « Wimbledon local » (Angleterre), pour l'érection d'une bibliothèque libre.

La corporation du bourg de Bootle-cum-Linaere (Angleterre), ouvre un concours pour l'érection d'un établissement de bains. La dépense maximum est de 9,000 livres et les prix du concours de 50 livres, 25 livres et 10 livres.

ÉDIFICES RELIGIEUX

Par arrêté royal en date du 16 décembre 1884, des subsides assez importants ont été accordés à différents conseils de fabrique pour la restauration ou l'achèvement d'édifices religieux.

Un crédit de 4,000 francs est ouvert au conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame à Anvers pour continuer la restauration de la petite tour de ce monument.

Une somme de 3,000 francs est accordée par le Gouvernement pour les réparations à faire aux toitures de l'église Saint-Loup à Namur.

Des crédits de 10,000 et de 14,000 francs sont respectivement ouverts, sur la caisse de l'Etat, pour activer les travaux de restauration de la belle église du XV^e siècle de Saint-Sulpice à Diest et de la petite, mais intéressante, église de N.-D. de Walcourt.

Enfin l'édifice tout moderne de Sainte-Marie à Schaerbeek pourra enfin être terminé, comme ossature générale, grâce au subside de 100,000 francs accordé par le Gouvernement.

Nous avons appris avec plaisir l'octroi de ce dernier subside qui permettra de compléter enfin un des édifices les plus remarquables construits depuis un demi-siècle, non seulement dans l'agglomération bruxelloise, mais dans le pays tout entier.

Les travaux de construction de l'église Sainte-Marie à Schaerbeek, furent entreprises en 1844 et arrêtés en 1880. Pendant ce laps de temps les dépenses uniquement relatives à la construction se sont élevées à la somme de 1,318,405 francs 91 cent^{es}.

L'Etat y a contribué pour	Fr. 588,626-26
La province pour	142,770-00
La commune de Schaerbeek pour	80,500-00
La commune de Saint-Josse-ten-Noode pour	80,000-00
La fabrique de l'église pour	426,509-66

A cet époque surgirent des difficultés financières qui rendirent problématique la continuation des travaux. Il résultait, en effet, des devis dressés par M. Hansotte, architecte provincial, chargé de la continuation de l'œuvre de Van Overstraeten, que l'achèvement du dôme exigerait une dépense d'environ 250,000 francs.

Le conseil de fabrique de l'église prétendait que ses ressources étaient insuffisantes pour terminer l'œuvre commencée; la Province et la commune de Saint-Josse-ten-Noode entendaient ne voter que de faibles subsides en faveur de l'édifice; la commune de Schaerbeek prouvait avoir affecté, pour la construction de l'église et l'aménagement de ses abords, des sommes considérables et en dehors de proportion avec les ressources dont elle dispose; elle avait, en effet, voté, tant en crédits payés qu'en subsides à liquider, une somme de 105,000 francs pour le monument et 487,476-10 francs pour le dégagement et la création d'une place derrière le chœur.

Quant au gouvernement de cette époque il ne paraissait guère disposé à mettre fin à une chose d'autant plus fâcheuse pour l'art, qu'il fut un moment question de recouvrir le tambour du dôme d'un toit provisoire qui ne devait pas coûter moins de 127,000 francs. C'était payer bien cher une solution mauvaise qui laissait à jamais inachevé le monument remarquable que l'*Emulation* a fait connaître à ses abonnés dans sa 4^{me} année, planche 33 à 44.

Aussi sommes-nous heureux de constater que le Gouvernement a pu soulever les dernières difficultés financières qui s'opposaient à la continuation des travaux, permettant ainsi de voir s'élever bientôt le seul dôme, en somme, que possède l'agglomération bruxelloise, la construction que couronne la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Bruxelles, étant à notre avis, plutôt une grande lanterne qu'une coupole.

Disons en terminant que les travaux d'achèvement de l'église Sainte-Marie viennent d'être adjugés à MM. Bertaux et C^{ie} pour la somme de 135,000 francs. En y ajoutant 81,493 francs 47 centimes pour fourniture de pierres, 15,000 francs pour la dorure des nervures et des étoiles du dôme et du campanile et enfin 1,318,405 francs 91 centimes montant des travaux exécutés antérieurement, nous constatons que le gros œuvre de cet édifice coûtera près de 1,600,000 francs.

C. N.

BIBLIOGRAPHIE

Il sera rendu compte dans le corps du journal de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à l'Administration du Journal, Boulevard du Rainaut, 139, Bruxelles.

L'« *Architektonische Studien*, » de Stuttgart, nous rend compte d'une excellente initiative qu'a prise, la Société l'*Architekten Verein*, dont elle est l'organe.

Cette vaillante Société organise mensuellement des concours en donnant comme sujet la composition d'un motif d'architecture ou parfois d'un simple meuble.

Le dernier numéro de cette excellente revue contient trois projets de buffets de piano qui, sans être irréprochables, dénotent des efforts dignes d'intérêt, et qui ont été primés dans un de ces concours.

N'y aurait-il pas là une idée à appliquer chez nous?

Nous livrons le fait à la Société Centrale d'Architecture de Belgique, bien certain qu'elle le prendra en considération.

Documents classés de l'art dans les Pays-Bas, par J.-J. VAN YZENDYCK, architecte (en cours de publication).

Nous venons de recevoir les 3 dernières livraisons de cet intéressant ouvrage qui nous montre quelques édifices de nos vieilles villes: Bruges et Ypres.

L'auteur nous fait voir de la première: les façades bien connues de l'ancien greffe, d'une maison place Saint-Sauveur, d'une autre au Marché aux Poissons et enfin de la charmante petite loge suspendue à l'angle de la rue Flamande et de l'ancien fossé de la ville; de la seconde: les façades de la Boucherie et de deux maisons publiées dans le temps par Gailhabaud, puis les arcs-boutants de l'église Saint-Martin et enfin un charmant pignon en bois de chêne des Halles d'Ypres.

Ces livraisons sont complétées par des dessins de costumes, et de très nombreux entourages, frontispices, banderoles, cartouches et cuirs.

Architectonische Rundschau. Skizzenblätter herausgegeben von LUWIG EISENLOHR und CARL WEIGLE. Stuttgart, Engelhorn éditeur, paraît par livraisons mensuelles à 1 m. 50.

Suivant la tendance du siècle, le livre d'art devient égalitaire! D'accessible à quelques-uns, il devient accessible à tous ou à peu près. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Nous croyons que si l'édition riche se perd, il y a bienfait à ce que la science se répande du haut en bas de l'échelle sociale et que la tête qui ordonne et les mains qui exécutent ont également le droit de puiser à la source féconde du savoir: le livre.

Quelques éditeurs intelligents l'ont compris et parmi eux, M. Engelhorn, de Stuttgart, qui vient de commencer la publication d'un recueil mensuel: l'*Architectonische Rundschau*, qui par son bon marché et son grand intérêt, répond complètement au but proposé.

Placé sous la savante direction de MM. EISENLOHR et WEIGLE, il a publié dans ses 6 premières livraisons quelques œuvres de MM. Everbeck, Kayser, Von Grosheim, Grisebach, Ende, Bockman, etc., etc.

Il s'y trouve charmants chalets et fiers châteaux; parions que si M. ENGELHORN s'en est bâti en Espagne — ça arrive aux éditeurs comme aux architectes par le temps qui court — il pourrait bien, chose rare, les voir se réaliser.

Histoire de l'art dans l'antiquité, par G. PERRON et Ch. CHAPIEZ. — Paris Hachette, (en cours de publication).

Dans les deux premiers volumes de ce bel ouvrage MM. PERRON et CHAPIEZ nous ont décrit l'art hiéroglyphique de l'antique Egypte — en nous montrant le mystérieux génie de ce peuple élevant ces pyramides gigantesques et ces étonnants temples de Kharnac et d'Edfou, — puis les merveilles de l'art assyrien — avec les magiques splendeurs de Sargon à Khor-sabad et de Sennachérib à Kouyoundyck.

Dans le troisième, ils nous initient à l'art de l'Asie Mineure, de la Phénicie et de l'île de Chypre; périodes artistiques peu connues, civilisations disparues dont ils nous donnent un résumé clair et net mis au niveau des dernières découvertes de la science historique.

L'ouvrage de MM. PERRON et CHAPIEZ est d'une lecture agréable et facile. Sans présenter d'aridités rebutantes au lecteur profane, il est extrêmement intéressant pour l'homme d'étude.

Son texte est émaillé de beaux dessins et de curieuses restitutions, qui ont été particulièrement soignées par l'un des auteurs, M. Ch. CHAPIEZ, notre savant confrère français, architecte du Gouvernement et Inspecteur de l'enseignement du dessin.

Nous attendons avec intérêt le prochain volume qui traitera de l'art grec, bien persuadé qu'il sera digne de ses aînés et de la brillante époque de l'art qu'il nous fera connaître après bien d'autres!

P. S.

ARCHÉOLOGIE.

Nous avons fait il y a quelques jours une courte excursion à l'abbaye de Villers dont la ruine s'achève rapidement. Les dernières voûtes de l'église se sont écroulées. C'est ainsi que s'émiettent chaque jour ces derniers vestiges de l'art abbatial de transition dans notre artistique Belgique, sans que les autorités s'en inquiètent aucunement. Ne pourrait-on pas cependant prendre quelques mesures pour empêcher ces belles ruines de Villers de disparaître complètement?

Un journal quotidien annonce la démolition prochaine du château des comtes de Flandre, à Gand.

Nous nous associons à M. Boddaert qui a plaidé au conseil communal de Gand la cause de cette ruine « de nos anciens comtes »; nous demandons que le gouvernement prenne d'énergiques mesures pour la conservation et la restauration de ce curieux édifice, seul exemple encore existant, de nos demeures princières du moyen âge.

La Société Centrale d'Architecture de Belgique ne pourrait-elle demander au gouvernement d'arrêter la destruction de ce monument historique, à l'exemple de l'Institut des architectes britanniques qui vient d'adresser aux autorités un vœu tendant à la conservation de York-Water Gate, Temple-Bar et Old Burlington house colonnade, édifices que nos modernes démolisseurs (cette race est sans pitié) voulaient anéantir à la plus grande gloire de la ligne droite.

NÉCROLOGIE.

M. Louis Haghe, de Tournay, fixé depuis de nombreuses années en Angleterre, vient de mourir à Londres.

Notre éminent compatriote avait fait toutes ses études d'architecture quand son goût naturel pour le dessin pittoresque l'entraîna vers la lithographie architecturale. De rapides succès engagèrent le célèbre libraire Day and Son de Londres, à lui confier d'importants travaux; c'est alors qu'il publia de remarquables lithographies de nos monuments municipaux du moyen âge.

M. Louis Haghe était arrivé à une grande réputation chez nos voisins. Son titre d'ancien président de la Société des aquarellistes de Londres en est la preuve.

Correspondance.

Nous avons reçu de Molenbeek-Saint-Jean, à propos de l'article sur l'hôpital de cette commune, publié dans notre première livraison, une lettre signée « Un ennemi du charlatanisme ».

Nous engageons l'auteur de cette lettre à se faire connaître au Comité de Rédaction; nous ne pouvons reproduire ses appréciations au sujet du choix de l'architecte de cet hôpital sans avoir quelques garanties de l'exactitude des faits qu'il signale.

FAITS DIVERS

Nous apprenons avec une vive satisfaction la nomination dans l'ordre de Léopold, de M. Félix Laureys, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, et de M. Léonard Blomme, architecte provincial, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, qui viennent tous deux d'être créés chevaliers. C'est là un juste hommage, une récompense bien méritée du talent et des services éminents rendus à l'art architectural par nos estimables confrères.

Nous leur adressons ici nos plus chaleureuses félicitations.

Nous apprenons avec plaisir que le Gouvernement s'est enfin décidé au sujet de l'emplacement du nouvel Hôtel des Postes.

Il sera construit place de la Monnaie, d'après les plans auxquels M. Decurte travaille depuis plusieurs années, pendant lesquelles il a vu si souvent ajourner l'exécution de son projet.

Au lieu d'empiéter sur cette place, comme on en avait eu un instant l'intention, on respectera l'alignement actuel qui sera même prolongé, vers la rue des Fripiers, jusqu'à la rue de l'Evêque, par la démolition de l'ancien hôtel des ventes. Ce dégagement de la place de la Monnaie était indispensable.

M. l'architecte Decurte est également chargé des travaux d'agrandissement de l'église Saint-Boniface à Ixelles et de la restauration de l'église de Hal; ces travaux seront entamés prochainement.

Nous avons annoncé dans notre 1^{re} livraison de cette année que la Commission des Bourses du Brabant avait renvoyé au Gouvernement le rapport du jury du concours Godecharle, parce qu'il ne présentait qu'un candidat pour chacune des bourses.

Une décision définitive et... bien tardive vient enfin d'être prise à ce sujet. Les trois bourses Godecharle viennent d'être accordées à M. Dubois pour la sculpture, à M. Vanstrydonck pour la peinture et pour l'architecture à notre confrère Victor Horta, secrétaire-adjoint de la Société Centrale d'Architecture.

Le Journal « *Het Opmerker* » annonce dans son numéro du 21 mars dernier, la nomination de M. Valère Dumortier, architecte, président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique comme membre correspondant de la Société « *Architectura Amicitia* » d'Amsterdam.